

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : lundi 20 janvier 2025

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec

Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence.

Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse suivante :

www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question en personne dans la salle du Conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Les séances du Conseil sont diffusées en direct et archivées à l'adresse

www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

1. QUESTION PERIOD RULES:

a. Règles de la période de questions

- La Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du Conseil.
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du Conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du Conseil.
- La période de questions d'une séance du Conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du Conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire.
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom en entier.
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour.

- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il pose une question au maire.
- Lors d'une assemblée spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour.

b. Règles de la deuxième période de questions:

- La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veillez noter qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2025

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 à 20 h
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2025 à 18 h
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2025 à 19 h
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2025 à 18h30

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL

- Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- Finances et Technologies de l'information
- Services juridiques et Greffe
- Affaires publiques et Communications
- Protection civile
- Travaux publics
- Ressources matérielles et Conseil général
- Loisirs
- Aménagement urbain

7. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Résolution pour l'approbation des dépenses pour le mois de décembre 2024
- Résolution autorisant la Ville à renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025
- Règlement 2645 intitulé : « Règlement 2645 autorisant un emprunt de 4 787 200 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc »
 - Adoption
- Règlement 2646 intitulé : « Règlement 2646 autorisant un emprunt de 483 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de conduits et des fils électriques pour les lumières de rue à divers endroits, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc »
 - Adoption
- Règlement 2647 intitulé : « Règlement 2647 autorisant un emprunt de 739 500 \$, y compris les frais professionnels, pour des travaux de rénovation extérieure à l'hôtel de ville et à la bibliothèque »
 - Adoption
- Règlement 2648 intitulé : « Règlement 2648 autorisant un emprunt de 606 300 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation d'un panneau électrique dans le garage des travaux publics »
 - Adoption

- g. Règlement 2649 intitulé : « Règlement 2649 autorisant un emprunt de 455 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements »
 - Adoption
- h. Règlement 2650 intitulé : « Règlement 2650 autorisant un emprunt de 315 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements pour véhicules lourds »
 - Adoption

8. RESSOURCES HUMAINES

- a. Approbation d'une suspension de deux (2) jours de l'employé #2377 – poste permanent, col bleu – Service des travaux publics
- b. Modification de poste des employés auxiliaires cols blancs – Service des loisirs
- c. Embauche d'un gestionnaire senior – Poste permanent, Poste cadre – Service des technologies de l'information

9. SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

- a. Nomination de la conseillère Dida Berku comme *mairesse suppléante* de la Ville de Côte Saint-Luc pour la période du 20 janvier 2025 jusqu'au 29 septembre 2025

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a. Octroi d'un contrat pour la location de huit (8) défibrillateurs (K-08-25-35)

11. TRAVAUX PUBLICS

- a. Renouvellement de deux contrats pour l'entretien préventif des systèmes CVCA du Centre communautaire et aquatique (CCA) et d'autres bâtiments municipaux (K-10-25)

12. LOISIRS

- a. Règlement 2642 intitulé : « Règlement 2642 établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives et récréatives pour le printemps et l'été 2025 »
 - Adoption

13. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'INGÉNIERIE

- a. Octroi d'un contrat pour des services professionnels pour le resurfaçage des rues à effectuer en 2025 (C-01-25P)
- b. Ratification des ordres de modification pour les travaux additionnels requis dans le cadre du projet pour les services liés au resurfaçage des rues (C-01-24C)
- c. Approbation d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour l'installation de trois (3) bornes de recharge rapide pour véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel de ville (K-03-25-35)

14. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME

14.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 14.1.1 5789 Caldwell
- 14.1.2 5671 Midway
- 14.1.3 6791 Ashkelon
- 14.1.4 5571 Randall

- 15. Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

16. AUTRES AFFAIRES EN COURS

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE